

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2020/03/13/2020020726/justel>

Dossier numéro : 2020-03-13/16

Titre

13 MARS 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 16 décembre 2005 portant réglementation du commerce et du contrôle des semences de légumes et de chicorée industrielle

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 16-04-2020 page : 26263

Entrée en vigueur : 01-07-2020

Table des matières

Art. 1-7

Texte

Article [1er](#). Le présent arrêté prévoit la transposition partielle de la Directive d'exécution (UE) 2019/990 de la Commission du 17 juin 2019 modifiant la liste des genres et des espèces figurant à l'article 2, paragraphe 1, point b), de la directive 2002/55/CE du Conseil, à l'annexe II de la directive 2008/72/CE du Conseil et à l'annexe de la directive 93/61/CEE de la Commission.

[Art. 2](#). Dans l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement flamand du 16 décembre 2005 portant réglementation du commerce et du contrôle des semences de légumes et de chicorée industrielle, modifié par les arrêtés du Gouvernement flamand des 27 avril 2007, 17 janvier 2014 et 19 décembre 2014, les modifications suivantes sont apportées :

1° dans l'alinéa premier, le tableau est remplacé par ce qui suit :

"

Allium cepa L. - Groupe cepa - Groupe aggregatum	Oignon, échalion échalote
Allium fistulosum L. - toutes les variétés	ciboule
Allium porrum L. - toutes les variétés	poireau
Allium sativum L. - toutes les variétés	ail
Allium schoenoprasum L. - toutes les variétés	ciboulette
Anthriscus cerefolium (L.) Hoffm. - toutes les variétés	Cerfeuil

<p><i>Apium graveolens</i> L. - Groupe du Céleri - Groupe du Céleri-rave</p>	<p>céleri céleri-rave</p>
<p><i>Asparagus officinalis</i> L. - toutes les variétés</p>	<p>asperges</p>
<p><i>Beta vulgaris</i> L. - Groupe de la Betterave potagère - Groupe de la Bette</p>	<p>betterave rouge, y compris Cheltenham beet poirée</p>
<p><i>Brassica oleracea</i> L. - Groupe du Chou frisé - Groupe du Chou-fleur - Groupe du Chou cabus - Groupe du Chou de Bruxelles - Groupe du Chou-rave - Groupe du Chou de Milan - Groupe Chou brocoli - Groupe du Chou palmier - Groupe du Chou tronchuda</p>	<p>chou frisé chou-fleur chou rouge et chou cabus chou de Bruxelles chou-rave chou de Milan Brocoli, type calabrais et à jets chou palmier chou portugais</p>
<p><i>Brassica rapa</i> L. - Groupe du Chou chinois - Groupe du Chou-rave</p>	<p>chou chinois chou-rave</p>
<p><i>Capsicum annuum</i> L. - toutes les variétés</p>	<p>piment ou poivron</p>
<p><i>Cichorium endivia</i> L. - toutes les variétés</p>	<p>chicorée frisée/scarole</p>
<p><i>Cichorium intybus</i> L. - Groupe de la Chicorée - Groupe de la Chicorée à feuilles - Groupe de la Chicorée industrielle</p>	<p>chicorée chicorée à feuilles chicorée racine</p>
<p><i>Citrullus lanatus</i> (Thunb.) Matsum. et Nakai - toutes les variétés</p>	<p>pastèque</p>
<p><i>Cucumis melo</i> L. - toutes les variétés</p>	<p>melon</p>
<p><i>Cucumis sativus</i> L. - Groupe du Concombre - Groupe du Cornichon</p>	<p>concombre cornichon</p>
<p><i>Cucurbita maxima</i> Duchesne - toutes les variétés</p>	<p>courge</p>
<p><i>Cucurbita pepo</i> L. - toutes les variétés</p>	<p>courgette, y compris la citrouille mature et les pâtissons matures et immatures</p>
<p><i>Cynara cardunculus</i> L. - Groupe de l'Artichaut - Groupe du Cardon</p>	<p>artichaut cardon</p>
<p><i>Daucus carota</i> L. - toutes les variétés</p>	<p>carotte et carotte fourragère</p>
<p><i>Foeniculum vulgare</i> Mill. - Groupe Azoricum</p>	<p>fenouil tubéreux</p>
<p><i>Lactuca sativa</i> L. - toutes les variétés</p>	<p>laitue</p>
<p><i>Solanum lycopersicum</i> L. - toutes les variétés</p>	<p>tomate</p>
<p><i>Petroselinum crispum</i> (Mill.) Nyman ex A.W. Hill - Groupe du Persil à feuilles - Groupe du Persil tubéreux</p>	<p>persil à feuilles persil tubéreux</p>
<p><i>Phaseolus coccineus</i> L. - toutes les variétés</p>	<p>haricot d'Espagne</p>